

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0237

commission principale: déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Genay

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession onéreuse aux époux Guironnet

d'une emprise située 214 impasse de la Grande Charrière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services

urbains - Voirie et nettoiement

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0237

commission principale: déplacements et voirie

commune (s): Genay

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession onéreuse aux époux

Guironnet d'une emprise située 214 impasse de la Grande Charrière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services

urbains - Voirie et nettoiement

Le Conseil.

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par madame et monsieur Guironnet pour le déclassement et la cession à leur profit d'une emprise constituée d'un terrain nu d'une surface d'environ 28 m² à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AK 574, située impasse de la Grande Charrière à Genay, en vue de recouper leur propriété située au n° 214 (cadastrée AH 616) et régulariser le foncier.

En effet, ce terrain a été incorporé par erreur à l'intérieur de la propriété des époux Guironnet lors de la construction de la clôture séparative en limite du domaine public.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise et sont occupés par Orange H3, Grand Lyon - Réseau Exploitants, Enedis, Eiffage Energie Infrastructures Rhone-Alpes, Eau du Grand Lyon, GRDF. Leur dévoiement éventuel est à la charge des époux Guironnet.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

II - Déclassement et cession

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole céderait ce bien aux époux Guironnet au prix de 2 100 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs.

Ces derniers ayant acceptés les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 9 septembre 2020, figurant en piece jointe ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- **1° Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée AK 574 d'une superficie de 28 m² environ, située 214 impasse de la Grande Charrière à Genay, au profit des époux Guironnet.
- 2° Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, aux époux Guironnet de l'emprise précitée pour un montant de 2 100 €.
- **3° Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **4° La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4369.
- 5° La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2020 et donnera lieu aux écritures suivantes :
- produit de la cession : 2 100 € en recettes chapitre 77 compte 775 fonction 844,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 2 366,05 € en dépenses compte 675 fonction 01 et recettes compte 2112 fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.